



Cher Patient,

Nous vous souhaitons la bienvenue à la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies.

Votre mutuelle paiera une grande partie des sommes dues pour autant que vous soyez en ordre. Il se peut, selon votre situation personnelle, que vous deviez avancer les frais et honoraires et que vous ne les récupérez que par la suite de votre mutuelle et / ou assurance. Dans la majorité des cas, une partie des frais restera par ailleurs intégralement à votre charge (tickets modérateurs, supplément de chambre et d'honoraires, ..).

Les consultations sont payables à la sortie. Si toutefois, vous souhaitez que la facture vous soit envoyée, 5 € de frais d'expédition vous seront demandés. Pour vos autres visites, la Clinique vous enverra, pour les frais à votre charge, une facture dans les semaines qui suivent votre passage.

Le présent document vise à vous informer de nos conditions de paiement :

Toute facture impayée à son échéance fera l'objet de l'envoi d'un rappel gratuit sur un support durable (courrier postal, SMS ou email)

À défaut de paiement à l'échéance du rappel (15 jours calendrier) il vous sera porté en compte un intérêt de retard au taux directeur majoré de 8 points de pourcentage ainsi qu'une indemnité forfaitaire calculée de la façon suivante :

- 20€ si le montant dû est inférieur ou égal à 150€ ;
- 30€ augmentés de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500€ si le montant dû est compris entre 150,01 et 500€ ;
- 65€ augmenté de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500€ avec un maximum de 2000€ si le montant dû est supérieur à 500€.

Une indemnité du même ordre sera portée à charge de la Clinique en cas de manquement à ses obligations financières, à titre de réciprocité.

Toute facture restée impayée après nos rappels sera envoyée, pour récupération, à un avocat et / ou une société de recouvrement mandatée par la Clinique afin de coordonner la récupération par voie amiable et / ou judiciaire avec application des pénalités de retard ci-dessus définies. En outre, en cas de recouvrement judiciaire, les pénalités de retard susmentionnées ainsi que les frais d'huissier de justice et les frais de justice (dépens compris) tels que déterminés par le Juge seront à votre charge.

Ces conditions de facturation et de paiement sont rappelées sur nos factures et sont d'application pour toutes les factures échues au moment de la signature de la présente ou qui vous seraient adressées dans le futur par la Clinique. Les conditions de facturation sont identiques quelle que soit la raison de votre visite (consultations, examens, hospitalisation,..).

Il appartient au patient de notifier immédiatement à la Clinique Saint-Pierre, par écrit ou par email, tout changement d'adresse tant postale, que courriel ainsi que le numéro de GSM. La Clinique, ne peut être tenue responsable de l'envoi d'une facture à l'ancienne adresse, si le Patient ou son représentant ne lui a pas communiqué sa nouvelle adresse.

En aucun cas, le patient ne pourra faire prévaloir l'annulation des frais occasionnés dus à son oubli de notification.

Pour toute consultation, intervention ou hospitalisation non décommandée au minimum 48h ouvrables à l'avance, une pénalité vous sera facturée, étant donné l'impossibilité temporelle pour la clinique de réattribuer celle-ci à un autre patient.

Si vous décidez par ailleurs de ne pas rester aux urgences alors que la prise en charge a déjà été initiée, nous nous réservons le droit de facturer une indemnité forfaitaire de 15€ pour le temps que nous vous aurons déjà consacré lors de l'inscription, du premier tri et/ou des premiers soins. Vous êtes par ailleurs informé que les consultations téléphoniques ou vidéo ou les demandes d'avis (rédaction et signature de certificats, ordonnances et documents divers, en dehors de l'examen) peuvent faire l'objet d'une facturation, telle que prévue par l'Inami. Vous êtes aussi informé que pendant ou suite à votre séjour à la clinique Saint-Pierre, les transports en ambulance sont, dans la majorité des cas, couverts par votre mutuelle et/ou par la CSPO, sauf pour quelques exceptions dont les transports réalisés à votre demande et les transports réalisés par nécessité médicale, vers des lieux autres que des hôpitaux généraux (retour domicile, maison de repos, ...).

Vous vous engagez à prendre connaissance du statut - conventionné ou non - de tout dispensateur de soins que vous consultez. Lorsque le médecin consultant est déconventionné, des honoraires supplémentaires peuvent vous être facturés.

Vous acceptez que votre dossier administratif (comprenant ce document) soit conservé sous une forme électronique. La conservation de votre dossier et de ce document est faite dans le seul but médical, administratif ou de facturation.

Vous acceptez que les coordonnées (numéro de tél, de GSM, adresse, courriel,..), que vous nous avez communiquées, soient utilisées pour vous contacter, notamment pour les rappels de rendez-vous ou les rappels et recouvrement de factures.

Nous vous rappelons que la Clinique Saint-Pierre est une ASBL. Ses activités, dont les soins, les interventions et les autres prestations qu'elle accomplit ne constituent pas des actes de commerce au sens des articles 2 et 3 du Code du commerce.

Toute donnée à caractère personnel sera traitée par la Clinique conformément aux règles de confidentialité et de protection édictées par le Règlement Général sur la Protection des Données. Toutes les demandes et questions relatives à l'application de cette législation au sein de la Clinique peuvent être envoyées par mail à l'adresse suivante : gdpr@cspo.be

Enfin, si vous éprouvez des difficultés financières, vous pouvez vous adresser au Service Facturation Patients ou au Service Social de la Clinique.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.